



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2026

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Désignation du président d'assemblée
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption des procès-verbaux du 10 septembre et du 28 septembre 2026
- 1.5 Mandat de représentation — Dossier pénaux CAE261133 et CAE261144
- 1.6 Signature d'un acte notarié de cession et de servitude concernant les lots 5 724 617 et 6 485 645
- 1.7 Vente d'un bâtiment municipal
- 1.8 Modification de la programmation TECQ 2024-2028
- 1.9 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 1.10 Renouvellement de MRC amie des enfants
- 1.11 Audition de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 725 324
- 1.12 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 725 324
- 1.13 Audition de la demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314
- 1.14 Demande d'usage conditionnel pour le lot 6 668 314
- 1.15 Dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2026

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de septembre 2026
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Entretien génératrice

4 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4.1 Date d'ouverture de l'aréna pour la saison 2026-2027

4.2 Centre sportif Jules Paquin - Ressources humaines

5 AUTRES SUJETS

5.1 Varia

5.2 Point d'information du président d'assemblée

5.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

5.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.